



Dépêche n°124/04

RTT, emploi et petits cadeaux

Les attaques contre la RTT se multiplient depuis quelques mois.

Le MEDEF, évidemment en veut toujours plus. Après avoir obtenu de l'ancien Ministre du Travail (loi de janvier 2003), François FILLON, une taxation moindre des heures supplémentaires effectuées par les salariés, le patronat par la voix de Seillière réclame à présent non pas le retour aux 39 heures mais de nouveaux aménagements des lois Aubry.

Il s'agirait pour le Médef que la question de la RTT soit négociée au niveau des entreprises et que la loi ne s'applique qu'à défaut de convention. S'il venait à se faire entendre par une majorité dont il a l'oreille, ceci reviendrait à la mort des 35 heures.

Le très médiatique Nicolas SARKOZY soutenu par une bonne proportion de l'UMP n'y serait pas opposé. Il invoque pour le motiver la nécessité du « libre choix » du salarié d'effectuer des heures supplémentaires. En réalité, personne n'ignore que c'est bien le patron qui est à l'origine des heures supplémentaires (il doit avoir les moyens de les payer) et non le salarié qui subit la situation.

D'ailleurs, très peu d'entreprises ont demandé à bénéficier de l'application des dispositions Fillon (22 branches sur 252 selon BORLOO). Très peu d'entreprises profitent de la moindre majoration des heures supplémentaires.

Il s'agit donc avant tout d'un débat dogmatique y compris au sein de la majorité puisque le Président de la République considère que les 35 heures constituent un « droit acquis ».

Il faut également se rappeler que la suppression d'un jour férié pour les fonctionnaires et les salariés a contribué de même à augmenter la durée du temps de travail ; il existait d'autres moyens pour financer la solidarité envers les personnes âgées.

La RTT n'est pas « un hymne à la paresse » comme avaient pu l'affirmer certains membres de la majorité actuelle. Elle vise à mieux partager le temps de travail au sein de la population active et ainsi de diminuer le chômage. Les lois Aubry qui s'inspirent de ce principe ont ainsi permis de créer des centaines de milliers d'emplois. Et la CFDT a d'ailleurs réclamé à de très nombreuses reprises de justes créations d'emplois, dans le secteur public, lors de la mise en place de la RTT.

En définitive, les attaques contre la RTT et la politique de cadeaux fiscaux au bénéfice des plus aisés (baisse des droits de succession) et d'allègement de charges des entreprises tiennent lieu de politique de l'emploi à ce gouvernement qui en est en réalité totalement dépourvue.

Paris, le 9 septembre 2004